

## Acte à classer

del\_0027\_2024

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-19T15-46-58.02 ( MI252509749 )

### Identifiant unique de l'acte :

027-200065787-20240415-del\_0027\_2024-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : del\_0027\_2024\_vote\_compte\_administratif\_2023\_budg  
t\_pôle\_santé\_libéral\_ambulatoire  
(PSLA)

Date de décision : 15/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

### Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte : pesallpjdobCA2023BP86\_86... Multicanal : Non

### Pièces jointes :

del\_0027\_2024\_vot... Type PJ : 70\_DE - Délibération  
(PSLA).PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/04/24 à 15:46

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 19/04/24 à 15:46

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 19/04/24 à 15:52

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

## 7. Finances locales

### 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS :** Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES :** M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M. BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

**PROCURATIONS :** M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BONVOISIN

### Del\_0027\_2024 Vote du Compte administratif 2023 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)

Ce budget comprend la construction et la gestion du PSLA et de la Maison Médicale de Montfort.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

➤ Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 172 560.72 euros (dont 17 131.98 euros de résultats reportés de 2022) pour l'exercice 2023 du budget PSLA de la Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	261,60 €	17 131,98 €	
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	8 383,06 €	26 153,07 €	212%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		308,03 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 974,05 €	128 967,64 €	108%
<b>Total Recettes</b>	<b>70 618,71 €</b>	<b>172 560,72 €</b>	

❖ *Le chapitre 70 : ventes produits fabriqués, prestations de services pour la somme de 26 153.07 euros, correspondant aux charges locatives pour l'année.*

❖ *Le chapitre 74 : dotations subventions et participations, pour la somme 308.03 euros, reprenant le FCTVA.*

❖ *Le chapitre 75 : autres produits de gestion courantes, pour la somme de 128 967.64 euros de correspondant aux loyers perçus pour l'année 2023.*

➤ **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 101 725.41 euros du budget PSLA de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :**

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	41 139,72 €	71 391,02 €	74%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 875,00 €	4 875,00 €	0%
66 CHARGES FINANCIERES	7 472,01 €	25 459,39 €	
<b>Total Dépenses</b>	<b>53 486,73 €</b>	<b>101 725,41 €</b>	

❖ *Le chapitre 011 : charges à caractère général pour un montant de 71 391.02 € pour les honoraires de gestion notariale, et intervention entretiens des bâtiments.*

❖ *Le chapitre 66 : charges financières, pour la somme de 25 459.39 euros, correspondant aux intérêts de la dette.*

❖ *Le chapitre 042 : dotations aux amortissements et provisions, représente la somme de 4 875 € correspondant aux amortissement des biens.*

### Section d'Investissement

➤ **Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 397 946.37 euros.**

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 875,00 €	4 875,00 €	0%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	47 257,55 €		
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	411 614,97 €	44 373,87 €	-89%
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		870 836,50 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	972 189,00 €	477 861,00 €	-51%
<b>Total Recettes</b>	<b>1 435 936,52 €</b>	<b>1 397 946,37 €</b>	

❖ *Le chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves, pour un montant de 44 373.87 € de FCTVA.*

❖ *Le chapitre 13 : subvention d'investissement, pour un montant de 870 836.50 €, subvention DSIL, FNDAT, CONSEIL DEPARTEMENTAL.*

❖ *Le chapitre 16 : emprunts et dette assimilées, pour la somme de 477 861 €, comprenant les emprunts PSLA et la Maison Médicale de Montfort sur Risle.*

❖ *Le chapitre 040 : amortissements des immobilisations, pour la somme 4 875 euros, représentant les amortissements de l'année.*

➤ **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 213 537.73 € (dont 1 663 225.07 euros de résultat reporté de 2023) du budget PSLA réparties par chapitre comme suit :**

Libellé	Réalisé 2 022	Réalisé 2 023	% Evolution
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	102 493,22 €	1 663 225,07 €	1523%
041 OPERATION PATRIMONIALES	47 257,55 €		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 027,91 €	62 052,72 €	88%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		77 426,18 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 368,88 €	323 897,95 €	-34%
23 IMMOBILISATION	2 428 014,03 €	86 935,81 €	-96%
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 099 161,59 €</b>	<b>2 213 537,73 €</b>	

- ❖ *Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées*, pour la somme de 62 052.72 €, de capital emprunt.
- ❖ *Chapitre 204 : subventions d'équipement versées*, pour la somme de 77 426.18 €, phase d'étude démolition des 3 immeubles.
- ❖ *Chapitre 21 : immobilisations corporelles*, pour un montant de 323 897.95 euros, correspondant à l'acquisition du cabinet médical de Montfort sur Risle, inclus les frais de notaires et fournitures d'équipements.
- ❖ *Chapitre 23 : immobilisations en cours*, pour un montant de 86 935.81 € de réalisation travaux du PSLA.

*Aussi et au regard de ce qui précède :*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter les comptes 2023 avant le 30 juin 2024.

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Francis COUREL ne prend pas part au vote,

**CONSIDERANT** l'élection M. Gérard PLATEL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge du patrimoine, de la voirie, du THD, du développement numérique et de la sécurité.

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire présentant :

En section d'investissement :

- Dépenses compte 001 « résultat de clôture » : 815 591.36 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 32 268.53 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 38 566.78 €

Pont-Audemer, le 15 avril 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

